



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

**L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Chemilly, légalement convoqués par courriel du 13 novembre 2023, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire.**

**Etaient présents** : Mme Claire Cabanel, M. Nicolas Semet, Mme Séverine Fort, Mme Anne Toureau, Mme Ghislaine Fayolle, M. René Gauthier, Mme Nathalie Cheminel, M. Gérard Gendre, Mme Nathalie Cheminel, M. Erwann Villedey

**Était absent** : M. Fabien Martin

**Etaient absents excusés** : M. Florian Andrieux, Mme Nathalie Naudou

**Pouvoirs** : M. Florian Andrieux donne pouvoir à Mme Claire Cabanel  
Mme Nathalie Naudou donne pouvoir à Mme Ghislaine Fayolle

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas Semet

**Début de séance** : 19h10

**Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal du 7 septembre 2023**

### 1) Délibérations

**a) Objet de la délibération : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

**Vu le code Général des Collectivités Territoriales**

**Vu la délibération n°20220624\_07 du 24 juin 2022** relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à trois ;

**Vu l'arrêté municipal n°Arr\_Pm2022\_3** portant délégation de fonction du Maire à Mme Patricia Cannaux, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué pour exercer les fonctions suivantes :

- Gestion des affaires sociales et représentation au Centre Communal d'Action Sociale
- Signature des titres et mandats en l'absence du Maire
- Gestion du personnel en l'absence du Maire
- Suivi de l'animation socioculturelle et commerçante (relations avec les associations, les commerçants et gestion de la salle)

Vu la lettre de démission de Mme Patricia Cannaux des fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint au maire ainsi que celle de conseillère municipale, adressée à Mme la Préfète le 16 mai 2023 et acceptée par la représentante de l'Etat le 26 mai 2023 ;

Madame la Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Patricia Cannaux, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire ;

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 24 juin 2022 ;

2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

- il prendra rang après tous les autres ;
- toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT)

3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et 0 voix CONTRE,

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à trois ;
- que les adjoints élus le 24 juin 2022 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Madame la Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art.L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Nicolas Semet a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de M. Xavier Villedey et M. René Gauthier

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

**a)** Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

**b)** Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12

**c)** Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

**d)** Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12

**e)** Majorité absolue : 12

### **NOM et PRENOM DES CANDIDATS**

Mme Anne TOUREAU

### **NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS**

12, douze

**Mme Anne TOUREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée.**

**b) Objet de la délibération : Reprise dans le Domaine Public Communal de la Voirie et Réseaux Divers (VRD) du Hameau Caudalie**

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération du 19 octobre 2021 approuvant la rétrocession de la SEM ASSEMBLIA à la commune de Chemilly des parcelles d'assiettes des voiries et espaces publics figurant ci-dessous :

AB 173 d'une contenance de 748 m<sup>2</sup>

AB 191 d'une contenance de 3 313 m<sup>2</sup>

AB 192 d'une contenance de 219 m<sup>2</sup>

AB 172 d'une contenance de 506 m<sup>2</sup>

AB 161 d'une contenance de 369 m<sup>2</sup>

**Vu** la demande de la SEM ASSEMBLIA sollicitant l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers du lotissement « Le Hameau Caudalie », relatifs aux parcelles indiquées ci-dessus,

**Vu** l'avis favorable des gestionnaires de réseaux consultés,

**Considérant** que cinq lots du lotissement Hameau Caudalie ont été vendus, que des maisons sont construites sur ces lots et qu'elles sont habitées,

Il est proposé

- D'incorporer dans le domaine public communal la voirie et les réseaux divers du lotissement Hameau Caudalie
- De demander le transfert du réseau d'assainissement dans le patrimoine communautaire
- De désigner Mme le Maire ou un adjoint délégué pour signer tout document afférent à ce dossier

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**c) Objet de la délibération : Décision Modificative**

**Vu** la délibération n°20230525\_12 validant la signature du contrat « Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg » ;

**Vu** la nécessité de régler les honoraires du géomètre (3 444.96 €) et les esquisses des deux architectes non retenus pour le projet (2x3 600 €) soit un total de 10 700 € ;

**Vu** les dépenses d'investissement associées à l'opération « Nouvelle Boulangerie » n° 189 non budgétées ;

La Décision Modificative suivante est proposée :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	615228	-2 500.00 €			
	627	-500.00 €			
	61521	-2 000.00 €			
	615221	-2 000.00 €			
	618	-3 700.00 €			
023		10 700.00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération/Chap.	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
189	231	10 700.00 €	021		10 700.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 700.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 700.00 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

#### d) Informations diverses/discussions

##### a) Ecole

##### a) Service Civique (Lauriane)

Lauriane est très appréciée par tous, pleine d'initiative, aimée par les enfants, fiable, volontaire et respectée des enfants.

Suite à l'absence de Mme Chantal Philippe et Mme Nicole Dinet pour une semaine, cause COVID, Lauriane est venue après sa formation à la ligue de l'enseignement pour aider à la garderie. La situation a été aggravée par l'absence de la maitresse appelée les après-midis pour remplacer les professeurs dans les écoles.

Une réorganisation impliquant le conseil municipal, l'ATSEM et la secrétaire a été nécessaire pour palier à leur absence.

##### b) Repas de Noël

Mme Chantal Philippe a organisé un repas de Noël conviant 60 personnes, il se déroulera le mardi 19 décembre à la salle polyvalente. Les employés communaux sont invités et n'auront rien à payer. Des pochons de chocolats seront distribués à tous.

Mme Anne Toureau évoque la possibilité de réutiliser les décorations du repas du CCAS.

En l'absence de Mme Claire Cabanel, M. Nicolas Semet assistera au repas.

**c) Demande de stage**

Une demande de stage à l'école en périscolaire a été faite pour environ deux semaines (4-22 décembre).

**b) Stage en immersion à la mairie**

Une demande a été faite pour un stage d'immersion en mairie sur le poste de secrétaire les 22 et 23 novembre ainsi que le 1<sup>er</sup> décembre.

**c) Abris de bus**

M. Nicolas Semet explique le choix du petit abri de bus en bois ne nécessitant aucun agrandissement de la dalle. Il sera installé en avril 2024.

**d) Sictom**

Mme Claire Cabanel relate la demande de Mme De Prévia concernant un nouveau container mais du fait qu'il n'y a qu'une seule maison, ce ne sera pas possible.

**d) RCBCV = Projet boulangerie**

Le 22 novembre prochain, une réunion rassemblera le CAUE, les architectes des bâtiments de France (Mme Bechtoual) et les trois architectes.

**e) Aménagement de la Place Saint Denis (Réunion du 8 novembre 2023)**

Le CAUE représenté par M. Romain Rateau évoque deux aspects de cet aménagement :

**1) Transversalité**

Rentrer au cœur du village en aménageant l'ancienne nationale et en utilisant des techniques visuelles telles que l'enlèvement des îlots centraux de la route. Une consultation financière par l'UTT de Cérilly pourrait être faite avant la prochaine réunion du CAUE/ATDA le 10 janvier prochain.

**2) Végétalisation**

**f) Installation LPO**

La LPO s'installe à Chemilly à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Elle installe ses bureaux dans le logement communal de l'ancienne poste (4 à 6 salariés en hiver, une dizaine en été), et loue également le local de l'ancienne bibliothèque pour les bénévoles et recevoir du public

Les travaux sont en cours pour préparer ces deux locaux :

- Logement communal : cumulus remplacé, reste le volet à réparer, et les prises de terre à l'étage à voir.
- Préparation du local de l'ancienne bibliothèque pour la salle d'exposition de la LPO (livres rendus à la médiathèque, autres livres mis en carton, livres enfants et étagères enfants à mettre à la garderie), à continuer
- Projet de contrat bail à faire pour les deux locaux

**g) Cimetière**

Nous avons eu récemment des problèmes avec le logiciel Ebène, il est impossible de faire le lien avec le logiciel d'état civil (Cyan). Nous avons dû appeler l'ATDA (M. Solnon)

**h) MARPA**

Mme Claire Cabanel et Mme Ghislaine Fayolle ont visité la MARPA à Noyant d'Allier.

Mme Ghislaine Fayolle explique que cet établissement date de 2012, il est pour les personnes valides sans gros traitement médicamenteux.

Il y a vingt-trois studios donnant sur la campagne et le repas de midi est pris ensemble obligatoirement. Le loyer est de 1300€ et les repas sont en plus.

Mme Claire Cabanel évoque qu'Allier Habitat a fait construire la MARPA pour trois millions d'Euros. Le budget de 550 000 Euros est géré par la Commune de Noyant. Il y a sept salariés. C'est un lieu agréable mais lourd à gérer.

Au départ ce projet avait pensé regrouper les habitants de Noyant mais finalement les gens viennent d'ailleurs.

Mme Claire Cabanel explique qu'il y a d'autres solutions d'habitat inclusif, afin de mixer les générations. Nous nous étions intéressés à Age et Vie (Villeneuve Sur Allier) mais c'est beaucoup plus cher (2400€) et également impossible sur la commune en raison du nombre d'habitants insuffisant. Elle a l'intention d'aller voir ce type de logement à Toulon Sur Allier prochainement

**i) Hameau Caudalie**

L'intérêt n'a pas changé au hameau Caudalie, aucune vente ni promesse de vente récente.

Mme Claire Cabanel évoque le Plan Local d'Habitation (PLH) de Moulins Communauté dans lequel une étude a été faite montrant que la France est limitée dans le

nombre de logements construits. Au sein de la Communauté d'Agglomération Moulinoise, 256 logements seraient nécessaires soit deux logements par commune par an.

Mme Ghislaine Fayolle souligne l'importance du bassin d'emploi à Montbeugny, environ 800 nouveaux employés sont attendus. Elle interroge le conseil si cela fait partie de la campagne publicitaire d'Assemblia.

Mme Anne Toureau répond qu'il n'y a eu aucun renouvellement de publicité.

Mme Claire Cabanel explique que la boulangerie pourrait faire une différence.

#### **j) Voierie et bâtiments**

- Subvention sur parties des amendes prélevées accordée (aide à payer le radar pédagogique – les panneaux de noms de rue et de signalisation)
- Radar pédagogique solaire livré, en attente de 2 jours de soleil pour le poser
- Atribus gratuit avec région – dossier à mettre en ligne
- Devis de Valnaud accepté pour la réparation de la toiture du stade - date d'intervention en attente. 12 344, 50 €TTC
- Devis Santerre – réparation grillage - accepté 1560 €
- Remboursement assurance pour les 2 devis précédents : 14 038,97+
- Devis Agri-TP – fauchage accepté 2550€(même montant qu'en 2022)
- Pb accès aux acacias de M. Moreau (Petit Jean)
- Location nacelle le vendredi 1<sup>er</sup> décembre pour pose décorations et week-end du 2 et 3 décembre pour nettoyage par ACPC du toit de l'Eglise
- Rajouter numérotation au Hameau Caudalie
- Enrouleur du stade à faire réparer

#### **k) SENSIBILIS'HAIES**

- Fourniture gratuite de 50 plants (3 arbres et les reste en arbustes et buissons) de 17 espèces différentes vers le 14 décembre mise en jauge
- Terrain à préparer, voir avec Jérôme RIBIER ou M. GOT
- Localisation haie à confirmer dans le hameau Caudalie, séparation avec le Citystade, ainsi que longueur, possibilité d'avoir 2 kits
- Projet pédagogique avec des habitants de Chemilly et les enfants de l'école.

**l) Communication :** Bulletin municipal en cours, date de distribution prévue : entre Noël et le jour de l'an.

#### **m) Adressage début 2024**

- 302 logements ont été identifiés, Mme Chalmin (Poste) nous a fait une proposition commerciale à cet effet.
- Le système métrique sera utilisé en dehors du bourg.
- Une réunion est à déterminer après les vœux.

#### **n) CCAS**

Mme Nathalie Cheminel souligne que la Poste offre une aide aux personnes âgées.

M. Gérard Gendre a assisté une personne dans le besoin sur la commune en l'aidant à s'abonner au service Présence Verte (partenariat avec la collectivité).  
Nous avons récemment appris le décès de Mme Lange qui sera enterrée à Melun qui était jusqu'à présent la doyenne.

Fin 21h35